



Visite médicale suite retrait de permis

Par **olivierBR**, le **24/01/2015 à 14:20**

Bonjour,rnrnJ'ai été contrôlé à 1,8 g/l de sang lors d'un accident le 05/10/2014. La gendarmerie ne m'a pas suspendu mon permis à cette date et je n'ai donc pas eu de suspension administrative. Je me suis rendu au tribunal de grande instance le 22/01/2015 pour recevoir la notification de ma peine. J'ai rendu mon permis ce jour et la greffière m'a expliqué que mon permis est suspendu pour 6 mois et me sera rendu le 22/07/2015. Il sera disponible non pas à la préfecture mais à ce palais de justice. Dois-je donc faire une prise de sang quelque temps avant la restitution mon permis ? Je pose cette question pour le récupérer en temps et en heure, non pas que je ne veuille pas faire cette prise de sang.rnrn**[fluo]Merci.[/fluo]**

Par **aleas**, le **24/01/2015 à 14:25**

Bonjour,rnrnNon, pas de prise de sang puisque la visite médicale n'est pas du ressort du tribunal.rnrnEn revanche, 1,80 g/l ce n'est pas rien, faudrait peut-être arrêter de conduire quand on se trouve dans cet état, il y a d'autres usagers sur la route, merci pour eux.

Par **aleas**, le **27/01/2015 à 20:34**

Bonsoir,rnrn[citation]Citronelle : Je ne le defends pas mais je pense qu'il est déjà au courant que ce qu'il a fait est dangereux et irresponsable mais ce forum n'est pas destiné à ce genre de commentaire ...merci[/citation]rnrnVoyez vous, jusqu'à preuve du contraire, dans le respect et la politesse, je fais les commentaires que je veux, j'ai trop d'exemples de victimes de ces

gens là pour garder le silence.[smile31]rnrnApportez une réponse à la question posée au lieu de critiquer une remarque ô combien justifiée. [smile36]rnrnSi vous n'êtes pas satisfait, signalez mon message à l'administrateur.